



Problème crédit

Par meresamun

Bonsoir

Je ne sais pas si j'ai mis le bon domaine.

Voilà je reçois un courrier de COFIDIS avec en objet

"dernière relance amiable avant procédure par voie d'huissier"

Nous avons une échéance de retard car notre situation financière est en ce moment catastrophique, nous avons toujours réussi à régler nos retards mais là, la société à priori ne veut pas éventuellement baisser nos mensualités de façon à pouvoir payer plus facilement quitte à rallonger la durée mais au moins nous pourrions y arriver.

Le courrier stipule que si nous ne versons pas l'intégralité soit 400 euros le dossier sera transmis à leur huissier référent.

Merci de votre réponse

Cordialement

Mme Presse

Par osram

Bonjour,

Si votre dossier part chez un huissier, celui-ci vous enverra des sms ou lettres de menaces.

Ces menaces n'ont aucune valeur.

Pour saisir il faut que le créancier obtienne un titre exécutoire.

Versez la somme que vous pouvez et tout rentrera dans l'ordre.

Par meresamun

Merci de votre réponse, je vais verser quelque chose pour preuve de bonne foi mais, je trouve que pour 1 seul impayé parler d'huissier ils y vont fort je trouve. Mais bon je ne suis pas en position de force et je pense que cette personne profite un peu de son pouvoir...

En tout cas merci